VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : F80/2013

N/Réf. : GM//BXL3.6/s.592 Annexe : 1 dossier Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Bois de la Cambre. Avenue de Flore, 3-4 - Chemin de la Meute. Maison

forestière et pavillons annexes.

(Dossier traité par Mme C. LHEUREUX)

En date du 24/08/2016, nous avons réceptionné votre lettre du 22/058/2016, en référence. Dans ce cadre, nous vous signalons que notre Assemblée n'a pas encore émis un avis à ce sujet.

En effet, dans le cadre d'une procédure de demande de permis relative à un bien protégé, l'avis de la CRMS doit être sollicité par l'autorité délivrant le permis. Dans ce cas-ci, un recours a été introduit par le demandeur auprès du Gouvernement la Région de Bruxelles-Capitale, suite au refus de permis unique par le Fonctionnaire délégué (daté du 01/06/2014). Dès lors, le Gouvernement adressera une demande d'avis sur ce dossier à la CRMS, qui la traitera dans les meilleurs délais dès sa réception.

Par ailleurs, la CRMS a demandé quelques renseignements complémentaires sur ce dossier à la Direction des Monuments et de Sites portant notamment sur les modalités exactes du traitement de ce dossier ainsi que sur le statut de l'asbl qui gérera le Centre d'interprétation du Bois de la Cambre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe M.-L. ROGGEMANS Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : C./ Leclercq